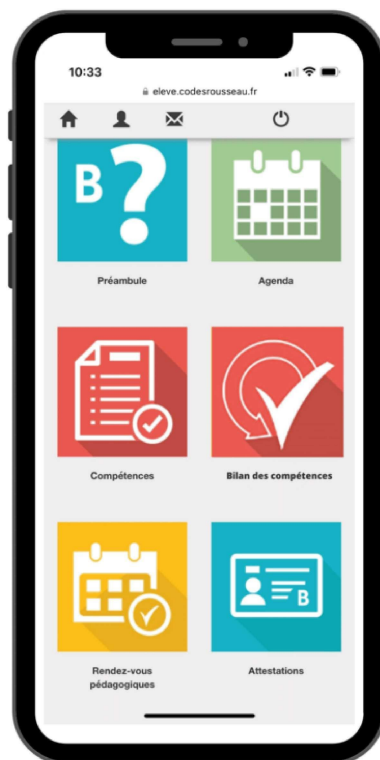


Le livret numérique de l'élève doit comporter :

- Le préambule
- Le suivi des compétences
- L'Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)
- Le calendrier des rendez-vous pédagogiques

Vous trouverez ci-dessous les éléments obligatoires du livret et des indications pour compléter les différentes informations.

Votre élève devra présenter son livret numérique dûment rempli lors de l'épreuve pratique.



Les éléments obligatoires :



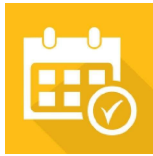
Le préambule est obligatoire et contient des informations destinées à l'élève sur l'utilité du livret, le programme de formation, l'évaluation des progrès ou encore le déroulé de l'examen.



La fiche de suivi doit être complétée par l'enseignant dans Codes Rousseau Formateur ou Easypratique.



Dans le menu Attestations, l'élève retrouvera son AFFI, son attestation de fin de conduite accompagnée et son AIPC.
Ces attestations doivent être générées depuis la fiche élève dans Easysystème, partie Suivi pratique > Attestations.



Le calendrier des rendez-vous pédagogiques doit être complété par l'enseignant dans Codes Rousseau Formateur ou Easypratique.

Les autres informations :



Le planning est synchronisé avec les logiciels de gestion Elgéaweb, Rapido et AGX.



Les bilans de compétences doivent être renseignés dans Codes Rousseau Formateur ou Easypratique.

Notre équipe est à votre disposition pour toutes vos questions.